

DÉCRYPTER LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS DU DROIT DE L'URBANISME

Comprendre les incidences des lois ALUR, Macron, NOTRe, LCAP et ELAN

3H EN CLASSE VIRTUELLE (2 X 90 MN), DE 17H30 À 19H00

CLASSE VIRTUELLE

CODE : GTEW21

Objectifs de la formation

- Maîtriser les impacts des récentes réformes sur le droit de l'urbanisme et sur vos prérogatives d' élu
- Comprendre les outils d'urbanisme : SCOT, PLU(i)...
- Comprendre les nouveaux enjeux et objectifs en matière d'urbanisme

Animée par

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Élu

Dates

- Classe virtuelle
05-12/12/2019

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

MODULE 1 – 1h30

- Faire le point sur les apports de la loi ALUR concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : principe d'urbanisation limitée et lutte contre l'étalement urbain, aménagement commercial...
- Appréhender les conséquences de la loi ALUR sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : mécanismes de transfert de compétences aux EPCI, modalités de mise en compatibilité du PLUi...
- Décrypter les incidences des lois Pinel et Macron sur l'urbanisme commercial : renforcement du poids des élu(e)s dans les commissions compétentes, extension du champ des délégués du droit de préemption urbain...

MODULE 2 – 1h30

- Comprendre les impacts de la loi Création, Architecture et Patrimoine sur l'urbanisme (LCAP) : création des sites patrimoniaux remarquables, renforcement du recours obligatoire de l'architecte, dérogations aux règles d'urbanisme
- Mesurer les incidences des ordonnances de 2015 et des décrets d'application sur la modernisation du contenu du PLU : urbanisme de projet, modernisation du règlement du PLU...

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 390,00 €HT

■ Décrypter les incidences de la loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté en matière d'urbanisme: renforcement de l'application de l'article 55 de la loi SRU, incidences sur les PLU et les permis de construire

■ Décrypter les incidences du projet de loi ELAN en matière d'urbanisme : simplification et amélioration des procédures d'urbanisme et simplification de l'acte de construire